



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bulletin d'information n°6 France Relance Moselle

Octobre 2021



Retrouvez les précédents bulletins et flashes info France Relance Moselle [ici](#) !

Éditorial de Laurent Touvet, préfet de la Moselle



A l'heure de la reprise économique, il apparaît que la gestion des tensions financières engendrées par la COVID-19 a été globalement réussie en Moselle.

En effet, au deuxième trimestre 2021, le nombre de demandeurs d'emplois de catégorie A en Moselle s'établit à 56 590, ce qui représente une baisse de 12 % sur un an. S'agissant de la conjoncture économique, l'activité économique mosellane reprend positivement, avec un redressement notable pour le secteur des hôtels – cafés – restaurants et une reprise forte dans le bâtiment et l'industrie. Sur 24 mois glissants, les entreprises du département ont vu leur chiffre d'affaires global augmenter de 1,1 Mds €, la principale hausse concernant dans le secteur de l'industrie manufacturière.

Cette reprise rapide de l'économie mosellane a certes été rendue possible grâce à des mesures de soutien massives, mais aussi grâce à la relance engagée par le Gouvernement dès le 3 septembre 2020. Cela n'est pas fini : la relance de notre économie est un travail de longue haleine, qui nécessite la mobilisation de toutes et de tous.

Les entreprises lauréates de France Relance représentent une fierté pour notre département, mais il ne faut pas oublier celles qui connaissent encore à ce jour des difficultés conjoncturelles provoquées par la crise sanitaire. La relance continue de cohabiter avec des mesures de soutien, moins générales, et davantage ciblées au cas par cas sur des filières encore fragiles.

Ce sixième bulletin France Relance présente notamment des lauréats de la relance en Moselle, qui ont accepté de valoriser et de mettre en lumière leurs savoir-faire et leur engagement.

Il présente également les mesures encore en cours, qu'elles soient nouvelles ou non, afin que chaque Mosellan, quelle que soit sa situation, puisse se saisir des opportunités offertes par France Relance.

Laurent Touvet

Sommaire

- La relance en Moselle pages 2 - 5
 - volet écologie
 - volet compétitivité
 - volet cohésion
- De nouvelles mesures pages 6 – 8
- Des rencontres de terrain pages 9
- Des mesures de soutien aux entreprises en difficulté pages 10
 - Liens utiles pages 11



La relance en Moselle

Volet écologie

Un panel de
mesures mises
en œuvre



Sur le volet "écologie" de France Relance en Moselle, **84 millions d'euros ont été mobilisés pour 68 projets de rénovation des bâtiments de l'État**, afin d'améliorer le confort des agents et des usagers. Une partie des 68 projets de rénovation de bâtiments de l'État se traduisent d'ores et déjà par la conclusion de marchés publics ; peuvent par exemple être cités :

- le projet d'acquisition en VEFA d'une seconde cité administrative à Metz, pour un coût global de 53 M€, destinée à regrouper en un lieu unique 640 agents des services de l'Etat ou de ses opérateurs, aujourd'hui dispersés, chargés de mettre en œuvre les politiques publiques relevant des ministères de la transition écologique ainsi que de l'agriculture et de l'alimentation, et notamment : la DDT, la DIR-Est, la DREAL, la DRAAF et l'ADEME ;
- la réfection et l'isolation d'une partie des toitures de l'hôtel de la préfecture, marché d'un montant de 167 200 € signé le 3 juin (toiture) et le 9 juillet (échafaudage).

France Relance a accompagné les Mosellans dans le verdissement de leur véhicule automobile avec 6 300 primes à la conversion ou bonus écologique accordés depuis juillet 2020.

Depuis 1 an, ce sont plus de 8 400 particuliers qui se sont saisis de MaPrimeRénov' pour réaliser des travaux destinés à **réduire l'empreinte carbone de leur logement**, pour un montant total d'investissement de plus de 158 M€.

France Relance, c'est également un soutien conséquent pour la réhabilitation des friches, avec plus de 8M€ de subventions accordées à 17 opérations mosellanes, soit 33% de l'enveloppe du Grand-Est.

France Relance soutient aussi le secteur agricole grâce à différents programmes, notamment les « jardins partagés », appel à projet qui compte 16 lauréats en Moselle (second département français en nombre de projets).

En image



Déplacement de M. Laurent Touvet, préfet de la Moselle, sur l'exploitation « le bon Grain de l'Ivraie » à Filstroff, visitant la nouvelle unité de triage pour céréales et protéagineux bio, financée par France Relance.

La relance en Moselle

Volet compétitivité

Un soutien en
faveur de
l'industrie
mosellane



L'aide à la numérisation des TPE et PME, le dispositif « Territoires d'Industrie », ou encore la sécurisation des approvisionnements critiques a permis de soutenir des entreprises, soucieuses de développer, de moderniser, voire de (re)localiser en France, et singulièrement en Moselle, des productions jusqu'alors exclusivement fabriquées à l'étranger. **France Relance soutient l'industrie** : en Moselle, 107 lauréats ont bénéficié de plus de 56,5 M€ de subvention, pour des investissements de l'ordre de 253 M€ :

- 13 lauréats pour la modernisation de la filière automobile
- 5 pour la modernisation de la filière aéronautique
- 6 pour la sécurisation des approvisionnements critiques (4 au titre de la relocalisation des intrants, 1 pour la relocalisation de produits et matériels de santé et 1 pour la relocalisation 5G)
- 14 pour le fonds territoires d'industrie
- 69 pour le guichet industrie du futur.

France Relance renforce également la compétitivité du territoire, avec **une baisse des impôts de production** de 123,4 millions d'euros concernant près de 8 780 entreprises du département.

Le bloc "compétitivité" de France Relance, c'est aussi **l'accompagnement des entreprises de Moselle à l'export**, via la Team France Export, qui a déjà permis d'accompagner 45 entreprises mosellanes dans leur déploiement à l'international.

Par ailleurs, 1 400 entreprises mosellanes ont bénéficié de l'aide à la numérisation, dont près de 700 qui ont reçu un remboursement forfaitaire de 500 € pour couvrir tout ou partie de leurs dépenses. De nombreux commerçants de proximité sont lauréats de ce dispositif (restaurateurs, boulangers, coiffeurs, gérants d'instituts de beauté, etc...).

En image



L'entreprise Aforest, lauréate du fonds Territoire d'industrie, a bénéficié d'une subvention de 800 000 euros pour un investissement de 2,7 millions d'euros, dédié à la formation des adultes.



Zoom sur : *Le réseau des développeurs France Relance*

Le réseau des développeurs



Les entreprises, artisans et commerçants mosellans se sont désormais globalement bien approprié les différentes mesures proposées par France Relance pour les soutenir. Le « **réseau des développeurs de la relance** », lancé par le préfet de la Moselle lors du comité de pilotage départemental qui s'est tenu fin janvier 2021, œuvre au quotidien pour aider les entreprises qui hésiteraient encore à franchir le pas et à candidater. Il s'agit d'une démarche organisée **conjointement entre les services de l'État, les collectivités, les organismes consulaires et les agences de développement, comme Inspire Metz et Moselle Attractivité**, pour répondre collectivement à l'objectif de relancer l'économie mosellane. Il compte une quarantaine de membres, particulièrement investis en faveur du tissu économique local. Leurs coordonnées sont disponibles sur le site de la préfecture ([ici](#)).

L'exemple d'Inspire Metz



Dans la continuité de ses actions pour la relance de l'activité sur la métropole de Metz, l'agence **Inspire Metz**, partenaire du réseau France Relance, informe et accompagne les entreprises de la métropole susceptibles d'être bénéficiaires du plan. Elle s'est particulièrement intéressée **aux commerces de proximité**.

L'agence a déployé des développeurs économiques afin de rentrer en contact avec les entreprises de la métropole pour cibler davantage leurs attentes. Grâce à cette campagne, plus de 1 900 entreprises des 27 zones d'activités de Metz Métropole ont été contactées, afin de les informer de l'existence de France Relance et de leur proposer, le cas échéant, un **accompagnement individualisé**. 87 entreprises des zones d'activités du territoire ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé pour leurs projets et 358 entreprises ont reçu des informations sur les dispositifs France Relance en cours. Il ressort de l'action d'Inspire Metz que les projets portaient, dans plus de 90 % des cas, sur la **problématique de l'emploi**, avec une forte demande de recrutement dans les secteurs de la **restauration, du BTP, de la propreté ou de la sécurité**.

L'agence Inspire Metz en image



C'est ensemble, dans une relation partenariale, que nous ferons progresser la relance de l'économie mosellane !

La relance en Moselle

Volet cohésion

Un soutien en
faveur des jeunes
et des
collectivités



Avec le plan « 1 jeune, 1 solution » de France Relance, 18 000 jeunes mosellans ont bénéficié d'une solution adaptée à leur besoin, dont : 7 780 jeunes en apprentissage, 731 CIE Jeunes, 2 185 en garantie jeunes, et 625 en parcours emploi compétences.

France Relance témoigne aussi d'un très fort engagement de l'État aux côtés des communes mosellanes dans leurs projets d'investissement local : après 2020, où le total des **aides de l'Etat en faveur des collectivités** s'est élevé à près de 36 M€, **2021** est une année exceptionnelle, au cours de laquelle **48 M€** leur ont été attribués :

- 25 M€ au titre de la DSIL (dont la DSIL Relance et la DSIL rénovation thermique), pour 212 dossiers
- 15 M€ au titre de la DETR
- et le solde au titre des autres dotations de l'Etat (ACV, DSID, DPV, notamment).

En image



Le plan « 1 jeune 1 solution » :
signature d'un PEC de 12 mois à l'EHPAD « pavillon du soleil » pour Samantha à **Behren-lès-Forbach**, grâce à l'appui de la mission locale du bassin Houiller

La DSIL rénovation énergétique des bâtiments communaux :

la commune de **Peltre** a effectué la rénovation thermique de la toiture du centre socio-éducatif.



De nouvelles mesures

1. Volet écologie

Un soutien à la filière bois



Le Premier ministre a annoncé le 24 juillet dernier le déploiement d'une enveloppe de **100 millions d'euros supplémentaire** pour 2021 et 2022 en faveur de la filière bois, en proie à des difficultés d'approvisionnement et qui peine à répondre à une demande croissante dans le secteur de la construction. Pour rappel, 200 millions d'euros étaient déjà prévus dans le cadre de France Relance, dont 150 pour le renouvellement forestier en amont et 50 millions d'euros pour la modernisation des industries de transformation du bois en aval. → [En savoir plus !](#)

Des **assises de la forêt et du bois** se tiendront également dans les prochaines semaines sous l'égide des ministères de l'Agriculture, de l'Industrie et de la Transition écologique. Le Président de la République a par ailleurs présenté le 12 octobre le plan « France 2030 », en appelant à consolider la filière bois.

Un renforcement des aides pour favoriser la mobilité durable en milieu urbain



Face au succès des aides à l'acquisition des véhicules peu polluants et peu émetteurs de gaz à effet de serre, le gouvernement renforce le bonus écologique et la prime à la conversion pour soutenir le développement des véhicules utilitaires légers très peu polluants.

Ces aides sont cumulables avec le bonus et la prime à la conversion pour les véhicules légers électriques et hybrides rechargeables. **Le cumul des deux aides peut désormais atteindre, grâce à France Relance, 14 000 € pour les véhicules ayant une charge utile importante.** → [En savoir plus !](#)



Des appels à projets (AAP) toujours en cours



- **L'aide aux investissements de protection face aux aléas climatiques** : le 2^e guichet est ouvert depuis le 7 juillet 2021 et jusqu'au 31 décembre 2022, dans la limite des fonds disponibles ([ici](#)) ;
- **Le soutien aux cantines scolaires des petites communes**, dispositif ouvert jusqu'au 31 octobre 2021 ([ici](#)) ;
- **L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Démonstrateurs de la ville durable »** ouvert jusqu'au 1^{er} semestre 2022 ([ici](#)).

... et des aides toujours disponibles :

- **MaPrimeRénov'** : dispositif désormais ouvert à tous les propriétaires occupants et aux propriétaires bailleurs depuis le 1^{er} juillet 2021, jusqu'en 2022 ([ici](#)) ;
- **L'aide pour accélérer la transition écologique des artisans, commerçants et indépendants** est accessible depuis le 5 juillet 2021 ([ici](#)).

De nouvelles mesures

Rallongement du
fonds Territoires
d'industrie



II. Volet compétitivité

Une enveloppe de 150 millions d'euros supplémentaires pour les Territoires d'industrie afin de soutenir des projets de qualité qui n'avaient pas pu être retenus, et de renforcer spécifiquement le soutien aux territoires les plus durement touchés par les restructurations industrielles. L'appel à projets sera clôturé dans chaque région à l'épuisement des enveloppes régionales, et au plus tard le **29 octobre 2021**.

S'agissant du chèque relance export : le chèque relance export pourra désormais :

- contribuer à financer des formations courtes (un à deux jours) à destination des chefs d'entreprise et directeurs export des PME sur des thématiques export ciblées ;
- prendre en charge 50 % des coûts de prestations de traduction de supports de communication dans la langue des pays prospectés pour un montant maximum de 800 euros ;
- prendre en charge des opérations collectives de prospection à l'export inscrites aux programmes régionaux et pilotées par un membre de la Team France Export.

S'agissant du chèque relance « volontariat international en entreprise » (VIE), son montant est doublé et passe de 5 000 à 10 000 euros, pour le recrutement de jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville et de jeunes issus d'une formation courte. Le dispositif de déploiement du VIE est par ailleurs adapté pour faciliter, fluidifier et sécuriser les prises de fonctions à l'étranger des jeunes volontaires compte tenu des impératifs et risques liés à la crise sanitaire.

Ces deux dispositifs sont en outre prolongés jusqu'au **30 juin 2022**. → [En savoir plus](#) !

→ Les mesures du 4ème programme d'investissements d'avenir (**PIA4**) sont pleinement opérationnelles :

- **AMI « culture, patrimoine et numérique »**, ouvert jusqu'au 31 décembre 2021 ([ici](#)) ;
- **AAP « Favoriser le développement d'infrastructures ouvertes et pérennes permettant de réserver et de payer l'ensemble des offres culturelles du territoire »**, ouvert jusqu'au 3 novembre 2021 ([ici](#)) ;
- **AAP pour le développement d'une filière française de carburants aéronautiques durables** : deux vagues de sélection sont programmées, avec une clôture intermédiaire fixée au 15 octobre 2021 et une clôture finale le 29 avril 2022 ([ici](#)) ;

→ L'**AAP n°3 « Accompagnements des TPE/PME à la transformation numérique »**, porté par BPI France, ouvert jusqu'au 29 octobre 2021 ([ici](#)) ;

→ L'**AAP « Transformation numérique pour les collectivités territoriales »**, ouvert jusqu'au 31 octobre 2021 ([ici](#)).

Renforcement
des subventions
de Business
France
(chèque export,
chèque VIE)



Des AAP en
cours



Consultez le
**CALENDRIER
DES APPELS
À PROJETS**

→ C'est [ici](#) !

De nouvelles mesures

III. Volet cohésion

- **La prolongation de six mois des aides à l'apprentissage (jusqu'au 30 juin 2022)**, dans le cadre du plan « 1 jeune 1 solution ». Pour mémoire, l'intégralité des aides à l'emploi destinées aux jeunes sont répertoriées sur la plateforme dédiée ([ici](#)) ;
- **Le développement du volontariat territorial en administration (VTA)** : Mis en place par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), ce dispositif permet aux collectivités de recruter, sur une durée de 12 à 18 mois, des jeunes diplômés de 18 à 30 ans, d'un niveau Bac+2 minimum, pour des missions diverses. En contrepartie, une aide forfaitaire de l'État à hauteur de 15 000 € leur est attribuée par le biais du fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT). Le Premier ministre a annoncé sa volonté de réabonder ce dispositif dédié aux territoires ruraux : l'objectif est ainsi de recruter 800 VTA pour l'année prochaine au niveau national. Pour découvrir cette opportunité, c'est [ici](#) ;
- **La plateforme « 1 jeune 1 mentor » toujours disponible** : ce dispositif vise à offrir aux jeunes la possibilité de bénéficier de l'accompagnement d'un mentor (étudiant, professionnel en exercice, ou encore retraité) durant leur parcours scolaire, leur choix d'orientation ou leur insertion professionnelle. Un site dédié permet d'organiser la rencontre entre les jeunes qui souhaitent être mentorés et les personnes désireuses de les aider. En quelques clics, un jeune peut décrire sa situation et son besoin et être orienté vers une association qui lui proposera une mise en relation avec des mentors. Découvrez la plateforme [ici](#) !
- **Revalorisation de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle** : Mesure en vigueur depuis le 1er mai 2021 ([ici](#)).

Mais aussi...

- **PIA 4 « Autonomie : vieillissement et situation de handicap »** : AAP ouvert jusqu'au 2 novembre 2021 ([ici](#)) ;
- **Prime à l'embauche pour favoriser le recrutement de collaborateurs en situation de handicap**, accessible jusqu'au 31 décembre 2021 ([ici](#)).

Alors que le reprise économique se confirme, beaucoup d'entreprises ne parviennent cependant pas à recruter. Conscient de ces difficultés, le Gouvernement a présenté le 27 septembre dernier un **plan pour réduire les tensions de recrutement**, notamment pour palier le problème structurel de chômage de longue durée. Une série d'actions vise à renforcer la formation des salariés et des demandeurs d'emploi, avec un volet inédit dédié à la formation des demandeurs d'emploi de longue durée. L'enjeu est de permettre aux entreprises de s'adapter aux transitions numériques et écologiques, en formant leurs salariés aux nouvelles techniques de production.

Ce plan permet de travailler main dans la main avec les régions, les partenaires sociaux, les secteurs professionnels et les entreprises. → [En savoir plus](#) !

Un soutien aux
jeunes mosellans



Un soutien aux
personnes
vulnérables



Zoom sur :
la formation des
demandeurs
d'emploi de
longue durée



Sur le terrain : à la rencontre des lauréats mosellans

Les dispositifs France Relance concernent toutes les entreprises :
la preuve par l'exemple.
A votre tour d'en bénéficier !

Lauréat de l'AAP
aéronautique



Visite de l'entreprise
**AML Microtechnique
Lorraine SA** à **Fèves**,
entreprise lauréate de
l'AAP en faveur de la
modernisation du
secteur aéronautique

Lauréat du
guichet
Industrie du futur



Visite de l'entreprise
Salvino à
Thionville,
entreprise lauréate
du guichet Industrie
du futur



Lauréat du
plan
« 1 jeune, 1
solution »



Visite du **garage
CM Alain Doul** à
**Behren-lès-
Forbach**,
signataire d'un
CIE Jeune

Un soutien particulier aux entreprises les plus en difficulté

Un soutien aux
entreprises les
plus en difficulté



Le soutien aux entreprises, engagé depuis mars 2020, leur a globalement permis de tenir, au plus fort de la crise. Après ce soutien financier massif de l'État, dans une logique de « quoi qu'il en coûte », le temps est désormais venu d'examiner les situations de manière beaucoup plus personnalisée, au cas par cas. Afin que l'ensemble des secteurs économiques retrouvent leur équilibre, des mesures économiques souples et adaptables sont mises en place. Une attention particulière doit notamment être portée aux très petites entreprises, susceptibles d'être confrontées à des manques de liquidité ou des risques d'insolvabilité qui nécessiteront des traitements individuels appropriés pour préserver l'activité, l'emploi et les compétences.

Pour répondre aux besoins individuels des entreprises en mosellane en difficulté, une **conseillère départementale à la sortie de crise** a été nommée en Moselle pour être l'interlocutrice de référence destinée à accueillir et conseiller les entreprises en situation de fragilité financière. Il s'agit d'**Astrid Villibord**, agent de la direction départementale des finances publiques de la Moselle :

- 03 87 38 67 21
- codefi.ccsf57@dgfip.finances.gouv.fr

La conseillère
départementale à
la sortie de crise





PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Liens et contacts utiles

Nous contacter



- Mail : pref-francerelance@moselle.gouv.fr
- France Relance en Moselle : c'est [ici](#) !



*Préfecture de la Moselle
9 place de la préfecture
BP 7 1014
57034 METZ CEDEX
03 87 34 78 34*

Les mesures et
guides du
ministère



- Vous souhaitez financer un projet ? Toutes les solutions [ici](#) !
- Le guide France Relance à destination des maires : [ici](#) !
- Mise à jour du guide à destination des TPE et PME : [ici](#) !
- Le guide de la commande publique pour les artisans TPE et PME : [ici](#) !
- Nouveau ! Le guide « décarbonation de l'industrie » : [ici](#) !

